

## LA TÉLÉRELÈVE,

C'est la Maîtrise  
des Consommations  
et de la Ressource



- ▶ CONSULTATION  
des consommations
- ▶ FACTURATION  
au réel
- ▶ SIGNALEMENT  
DES FUITES



Pour bénéficier de ces services :  
Contacter la SAUR au 04 68 80 78 72\*  
Du Lundi au Vendredi de 8h à 17h  
et donner votre numéro de téléphone  
portable et/ou une adresse mail  
\*prix d'un appel local



Le service d'alertes de surconsommations pour les compteurs domestiques équipés de télérelève par les équipes SAUR sera opérationnel à partir du 19 nov. Les alertes de surconsommation n'auront donc plus lieu uniquement au moment de la relève du compteur mais tout au long de l'année via ce nouveau service.

Pour bénéficier de ce service, il est impératif de transmettre soit un numéro de téléphone portable soit une adresse mail aux services SAUR, vous recevrez une alerte par sms ou par e-mail dès que le niveau de consommation dépassera pendant plusieurs jours un seuil déterminé. Celui-ci a été défini à 1 m<sup>3</sup>/jour correspondant à trois fois la consommation journalière d'un foyer de 4 personnes.

En cas de détection d'une fuite effective, vous avez au maximum 30 jours pour la réparer après le signalement par Saur. Au-delà de ce délai, aucun dégrèvement ne sera accordé en cas de surconsommation par rapport aux années précédentes.

En complément, vous pourrez également consulter votre consommation sur le site internet [www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr) dans votre espace personnel. Les factures seront donc établies sur des relevés réels de consommation.

**Les abonnés qui ne nous auront pas transmis leur adresse e-mail ou numéro de téléphone portable ne recevront pas d'alerte.**